



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/10/13

Reçu en Préfecture le : 22/10/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 21 octobre 2013
D - 2013/614

Aujourd'hui 21 octobre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN de 17h à 17h05)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Jean-Charles BRON (présent à partir de 16h45), Mr Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 16h20)

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Monsieur Pierre HURMIC

Cession de la participation de Dalkia France dans la société REGAZ BORDEAUX. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société Dalkia France envisage de céder 45.600 actions de la société Régaz-Bordeaux (les « Actions »), représentant 24% du capital de la société, au fonds d'investissement InfraVia European Fund II, contrôlé par OFI-Infravia.

Pour mémoire, la société Régaz est délégataire de service public pour l'infrastructure et les réseaux de gaz sur Bordeaux et les communes périphériques. Régaz est également actionnaire majoritaire de Gaz de Bordeaux.

L'actionnariat de Régaz se présente de la manière suivante :

		TITRES	%Fin.	Voix	% Ctrl
VILLE DE BORDEAUX	ACTIONS	97 311	51,21632	97 311	51,21632
COGAC	ACTIONS	45 599	23,99947	45 599	23,99947
DALKIA France	ACTIONS	45 599	23,99947	45 599	23,99947
COLLECTIVITES LOCALES ASSOCIEES	ACTIONS	1486	0,78211	1486	0,78211
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	ACTIONS	1	0,00053	1	0,00053
CHAMBRE DE COMMERCE BORDEAUX	ACTIONS	1	0,00053	1	0,00053
CONFERENCE ORGANISMES HLM	ACTIONS	1	0,00053	1	0,00053
MONSIEUR BARBAROUX OLIVIER	ACTIONS	1	0,00053	1	0,00053
GDF SUEZ	ACTIONS	1	0,00053	1	0,00053
SALARIES		0	0	0	0
TOTAL	ACTIONS	190 000		190 000	
	SOIT		100,00%	190 000	100,00%

Les Actions sont détenues à date à hauteur de 45.599 actions directement par Dalkia France et pour une action par le directeur de Dalkia France, membre du Conseil d'administration de la société, laquelle serait rétrocédée à Dalkia France préalablement à la cession par cette dernière des Actions. Outre le directeur, Dalkia France dispose actuellement d'un représentant au Conseil d'administration de la société.

Les Actions seraient cédées à InfraVia European Fund II, avec faculté de substitution de ce dernier par une société filiale détenue à 100 %, moyennant le paiement d'un prix de 46,5millions d'euros environ (EUR 46.572.064,72). Ce prix correspond à une valeur unitaire de l'action de 1.021,32 €(contre 843 €par action en 2006 lors de la cession des actions de TOTAL GAZIERE). Notre société d'économie mixte voit donc sa gestion saluée par cette valorisation.

InfraVia European Fund II est un fonds commun de placement à risque contrôlé par OFI-Infravia, un partenaire financier de long terme des collectivités locales, affilié de la MACIF et de la Matmut, et spécialisé dans le financement d'infrastructures.

Aux termes des articles 15 a) et 15 b) des statuts de la société Régaz-Bordeaux, les cessions d'actions de la société à des tiers sont soumises au droit de préemption de la Ville de Bordeaux en sa qualité d'actionnaire de la société et doivent obtenir l'agrément préalable du Conseil d'administration de la société Régaz-Bordeaux au sein duquel la Ville de Bordeaux dispose de 7 représentants. En cas de refus d'agrément par le Conseil d'administration de la société, et de maintien du projet de cession par le cédant, le Conseil d'administration serait dans l'obligation de faire acquérir les Actions par un actionnaire, un tiers, ou par la société en vue de procéder à une réduction de capital.

Conformément aux articles 15 a) et 15 b) des statuts de la société Régaz-Bordeaux, la Ville de Bordeaux et Régaz-Bordeaux se sont vu notifier par Dalkia France le projet de cession des Actions décrit ci-dessus et la Ville de Bordeaux doit décider si elle exerce son droit de préemption sur tout ou partie des Actions et si elle donne pouvoir à ses représentants au sein du Conseil d'administration de la société Régaz-Bordeaux d'agrément ledit projet de cession des Actions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1524-1, le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux,

après en avoir délibéré,

décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les Actions cédées par Dalkia France, et autorise et donne pouvoir aux sept membres du Conseil d'administration de la Société Régaz-Bordeaux qu'elle a nommés, d'agrément, lors du Conseil d'administration de la société Régaz-Bordeaux ayant à statuer sur cette question, le projet de cession des Actions par Dalkia France à InfraVia European Fund II avec faculté de substitution de ce dernier par une société filiale détenue à 100 %.

Je vous remercie.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Jean-Charles PALAU, Mr Jean-Charles BRON, Mr Jean-Michel GAUTE, Mr Jean-Marc GAUZERE, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT et Mr Vincent MAURIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles PALAU